

Mondorf-les-Bains, en février 2023

## Occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires d'été 2023

Le collège des bourgmestre et échevins a l'honneur d'informer les élèves et étudiants résidents, que la Commune de Mondorf-les-Bains engagera des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires d'été du 3 juillet 2023 au 8 septembre 2023 pour les besoins de son service technique.

## L'occupation est réservée :

- aux élèves et étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement et suivant de façon régulière un cycle d'enseignement à horaire plein ou dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de quatre mois;
- aux seuls élèves et étudiants habitant sur le territoire de la Commune de Mondorf-les-Bains au jour de la signature du contrat et est limitée à 2 semaines par année, même en cas de pluralité de contrats ;
- aux élèves et étudiants âgés de 17 ans et plus.

Les intéressés seront chaque fois engagés pour une période de travail de deux semaines consécutives.

Les périodes de travail sont les suivantes:

période 1:03.07.2023 - 14.07.2023 inclus période 2:17.07.2023 - 28.07.2023 inclus période 3:31.07.2023 - 11.08.2023 inclus période 4:14.08.2023 - 25.08.2023 inclus période 5:28.08.2023 - 08.09.2023 inclus.

L'élève ou l'étudiant ne peut être engagé qu'à raison de 2 reprises au total pendant son inscription en qualité d'élève ou d'étudiant. La commune n'acceptera qu'un nombre maximal de 6 étudiants par période, ceci pour des raisons d'organisation de travail.

Les intéressés sont priés de remplir le <u>formulaire qui est disponible sur le site internet :</u> <u>www.mondorf-les-bains.lu</u> et de le renvoyer, signé et muni des pièces demandées à l'Administration Communale de Mondorf-les-Bains, à l'attention du collège des bourgmestre et échevins, B.P. 55 L-5601 Mondorf-les-Bains, <u>pour le 24 mars 2023 au plus tard</u>. **Les candidatures incomplètes ou introduites après ce délai ne seront plus prises en considération**.

Un tirage au sort sera effectué en présence des intéressés pour sélectionner les futurs candidats à engager.

Tous les candidats seront informés dans les meilleurs délais de la suite réservée à leur demande.

Le collège des bourgmestre et échevins

Steve RECKEL Bourgmestre Claude SCHOMMER Échevin Steve SCHLECK Échevin